

De notre double identité **Exercice de pensée politique**

Serge Cantin

Volume 37, numéro 3 (219), juin 1995

Oui ou non

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/32300ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cantin, S. (1995). De notre double identité : exercice de pensée politique. *Liberté*, 37(3), 11–29.

SERGE CANTIN

DE NOTRE DOUBLE IDENTITÉ Exercice de pensée politique*

*Peut-être la joie du séparatisme vient-elle de ce
qu'enfin ils peuvent penser clair, sinon vrai ?*

André Laurendeau, *Journal*, 22 février 1964

Vers la fin de la dernière campagne électorale, dans ce qui fit l'effet d'une tentative désespérée pour séduire l'électorat francophone qui, selon les sondages, s'apprêtait à voter majoritairement pour le Parti québécois, Daniel Johnson fils laissa échapper la déclaration suivante : « Je pourrais concevoir, comme plusieurs, être Québécois sans être Canadien ; mais je ne pourrais concevoir être Canadien sans être Québécois. »

Cette déclaration, plutôt convenue de la part d'un premier ministre du Québec, n'aurait sans doute pas mérité de faire dès le lendemain la une de nos grands

* Une version abrégée de cet article a fait l'objet d'une communication présentée en février dernier, dans le cadre d'un cycle de séminaires sur le thème « Histoire et littérature dans le Québec des XIX^e et XX^e siècles » organisés par le Centre de recherche Lionel-Groulx et la Fondation Émile-Nelligan. Les débats se sont déroulés à l'Université de Montréal ; les actes seront réunis ultérieurement en volume. Reproduit avec l'aimable autorisation de la Fondation Lionel-Groulx.

quotidiens, n'eût-elle été perçue et présentée par les journalistes comme contradictoire avec une déclaration antérieure du même Daniel Johnson, qui, en décembre 1993, au moment où il s'apprêtait à succéder à Robert Bourassa à la tête du Parti libéral et du gouvernement du Québec, affirmait sans ambages : « Je suis Canadien d'abord et avant tout. » Contradiction tellement flagrante, semble-t-il, que, contrairement à ses habitudes et à celles, il faut bien le dire, de la plupart des politiciens, M. Johnson n'eut d'autre choix que de reconnaître sa faute logique, non sans chercher toutefois à s'en dédouaner en imputant la déclaration chronologiquement première à « un lapsus sur lequel on ne bâtit pas une carrière ». Comme si, fit observer un journaliste (Lysiane Gagnon, je crois), un lapsus ne révélait pas la pensée profonde de son auteur !

En déduira-t-on que M. Johnson exprimait le fond de sa pensée en se proclamant Canadien d'abord et avant tout, et qu'au contraire il mentait par pur opportunisme politique en prétendant pouvoir se concevoir comme Québécois sans être Canadien ? Ce serait sauter un peu vite à la conclusion, car lorsqu'il déclare que sa première déclaration n'était qu'un *lapsus*, de toute évidence M. Johnson n'entend pas le mot au sens psychanalytique d'ailleurs consacré par l'usage ; il ne veut pas dire, et nous le comprenons bien du reste, qu'il s'est trahi en révélant ce qu'il aurait souhaité au fond garder secret, soit la primauté de son allégeance au Canada sur son appartenance à la nation québécoise. Mais que voulait-il dire alors ?

Il semble que nous en soyons réduits à l'alternative suivante : ou M. Johnson laisse entendre qu'il ne savait pas ce qu'il disait quand il affirmait être Canadien d'abord et avant tout, ou il sous-entend qu'il est en train de nous mentir en revenant sur sa première déclaration.

La première hypothèse étant à rejeter pour la raison évidente que nul citoyen sensé n'accorderait sa confiance à un politicien qui admettrait qu'il lui arrive parfois de ne pas savoir ce qu'il dit — or M. Johnson n'a rien perdu, bien au contraire, de sa crédibilité politique à la suite de sa « folle » déclaration —, ne reste donc que la seconde hypothèse, d'autant plus plausible que tout le monde sait bien au fond que les politiciens mentent et que « le mensonge a toujours été considéré comme un moyen parfaitement justifié dans les affaires politiques¹ ».

Mais, si nous admettons que M. Johnson ment quand il affirme que sa première déclaration n'était qu'un lapsus, quelle assurance avons-nous que celle-ci n'est pas également un mensonge ? Et la seconde déclaration ? Comment faire confiance à quelqu'un qui nous a déjà trompé ? Et dit-il la vérité celui qui laisse entendre que ce qu'il est en train de nous dire est un mensonge, ou n'est-il pas encore en train de nous mentir ?

Nous voilà confrontés, selon toute apparence, à l'une des variantes du fameux paradoxe du menteur qui occupe l'esprit des logiciens depuis l'Antiquité. J'estime cependant que ce serait faire injure à la nature même du problème qui nous est posé ici de ne l'envisager que sur un strict plan logique ; ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il se ramènerait à la question de la moralité en politique.

Il faut (...) nous souvenir, quand nous parlons de mensonge, et particulièrement du mensonge chez les hommes d'action, que celui-ci ne s'est pas introduit dans la politique à la suite de quelque accident dû à l'humanité

1. Hannah Arendt, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1972. Je me réfère à la réédition dans Presses-Pocket, coll. « Agora », 1989, p. 9.

pécheresse. De ce fait, l'indignation morale n'est pas susceptible de le faire disparaître. La falsification délibérée porte sur une réalité contingente, c'est-à-dire sur une matière qui n'est pas porteuse d'une vérité intrinsèque et intangible, qui pourrait être autre qu'elle n'est (...) C'est cette fragilité qui fait que, jusqu'à un certain point, il est si facile et si tentant de tromper. La tromperie n'entre jamais en conflit avec la raison, car les choses auraient pu se passer effectivement de la façon dont le menteur le prétend. Le mensonge est souvent plus plausible, plus tentant pour la raison que la réalité, car le menteur possède le grand avantage de savoir d'avance ce que le public souhaite entendre ou s'attend à entendre².

Rappelons que, si le parti de M. Johnson n'a pas remporté la dernière élection, il n'en a pas moins recueilli un pourcentage de voix presque équivalent à celui du Parti québécois, dont une bonne proportion du vote francophone, et que Daniel Johnson lui-même demeure un chef plus populaire que Jacques Parizeau. Tout cela en dépit d'un mensonge aussi énorme, aussi patent, proféré quelques jours à peine avant le scrutin. À moins que ce ne soit plutôt, du moins en partie — et à l'instar de son prédécesseur, le « tricheur » et « naufrageur » Robert Bourassa —, grâce à un tel mensonge. Comme si, guidé par son flair politique, inspiré à la fois par sa confiance dans le pouvoir du mensonge et par sa connaissance intime, atavique du peuple québécois, M. Johnson avait compris que celui-ci, sur le point de faire acte politique, n'attendait rien autant que ce mensonge qui, tout en la lui masquant comme telle, le rassure et le confirme dans sa double identité.

2. *Ibid.*, p. 10-11.

Le détecteur de mensonges

Pour nous aider à y voir clair dans ce mensonge, ou plutôt dans ce que l'on pourrait être tenté d'identifier à un tissu de mensonges, je propose que l'on se prêle à un petit jeu. Imaginons que M. Johnson se retrouve sur le plateau du jeu-questionnaire télévisé *Les Détecteurs de mensonges*. Au bénéfice de ceux (les menteurs) qui ne regardent jamais la télé, je précise que le jeu consiste, pour chacun des trois invités (des gens connus), à soumettre à tour de rôle trois vérités dont l'une correspond en réalité à un mensonge, que les deux autres concurrents (et le public) s'efforcent de détecter au moyen de questions ayant pour but de prendre le menteur en défaut. Les trois vérités de M. Johnson seraient donc les suivantes :

- 1) « Je suis Canadien d'abord et avant tout » ;
- 2) « Je pourrais concevoir, comme plusieurs, être Québécois sans être Canadien ; mais je ne pourrais concevoir être Canadien sans être Québécois » ;
- 3) « La première déclaration n'était qu'un lapsus sur lequel on ne bâtit pas une carrière ».

Je répète que, conformément aux règles du jeu télévisé, une seule de ces trois vérités dissimule un mensonge. Laquelle ? Mais je me suis déjà prononcé : la troisième déclaration ne peut être qu'un mensonge ; ce qui implique par conséquent que les deux autres sont vraies. Comment serait-ce cependant possible ? M. Johnson n'a-t-il pas lui-même reconnu que ses deux premières déclarations étaient contradictoires, qu'elles ne pouvaient être vraies *en même temps*, tant et si bien qu'il a dû recourir à un troisième énoncé, qui est un mensonge, pour tenter vaille que vaille de se sortir de la contradiction, de racheter sa faute logique ?

À mon avis, aussi longtemps que l'on s'entête à voir là une contradiction logique, il est impossible de saisir

l'enjeu que recouvre le mensonge de Daniel Johnson. Aussi faut-il modifier la perspective et, ainsi que nous y invite Hannah Arendt, oser envisager le mensonge en politique comme une forme d'action :

Un des traits marquants de l'action humaine est qu'elle entreprend toujours du nouveau, ce qui ne signifie pas qu'elle puisse alors partir de rien, créer à partir du néant. On ne peut faire place à une action nouvelle qu'à partir du déplacement ou de la destruction de ce qui préexistait et de la modification de l'état de choses existant. Ces transformations ne sont possibles que du fait que nous possédons la faculté de nous écarter par la pensée de notre environnement et d'imaginer que les choses pourraient être différentes de ce qu'elles sont en réalité. Autrement dit, la négation délibérée de la réalité — la capacité de mentir —, et la possibilité de modifier les faits — celle d'agir — sont intimement liées ; elles procèdent l'une et l'autre de la même source : l'imagination³.

De quelle réalité le mensonge de Johnson est-il la négation-transformation ? De notre double identité. Plus précisément : de la contradiction *réelle* — et selon moi *mortelle* pour le peuple québécois — d'être, pour reprendre les termes de Daniel Johnson, d'abord et avant tout Canadien (ce que nous sommes incontestablement sur le plan juridico-politique), tout en pouvant *en même temps* se concevoir comme Québécois sans être Canadien, mais non l'inverse. Autrement dit, ce que je suis politiquement parlant : un Canadien, n'est concevable qu'à partir de mon appartenance à la nation québécoise, dont je dois cependant m'abstraire pour accéder à ma citoyenneté

3. *Ibid.*, p. 9.

politique canadienne, pour acquérir, en tant que citoyen canadien, mon existence politique. C'est en ce sens-là que non seulement Daniel Johnson, mais que tout Québécois est d'abord et avant tout un Canadien : pour autant que, ayant toujours-déjà renoncé comme Québécois à son identité politique, il se conçoit comme politiquement étranger à ce qu'il est culturellement et, pour ainsi dire, anthropologiquement : un Québécois ; pour autant que, politiquement aliéné à lui-même, il s'est toujours-déjà reconnu, dans le miroir de son aliénation identitaire, comme un être double, « partagé par le milieu, comme les Têtes à Papineau⁴ ». Et ce n'est pas autrement, mais en vertu de la même renonciation et de la même aliénation politique originaires, qu'il peut se concevoir, contradictoirement, comme Québécois sans être Canadien, c'est-à-dire comme pourvu d'une identité culturelle sans portée politique, membre d'une *distinct society*, survivant de l'histoire.

Le mensonge de Daniel Johnson consiste donc, après que ce dernier eut, sur la base de ses deux premières déclarations, reconnu et entériné cette double identité et la contradiction réelle, constituante (constitutionnellement tuante) qu'elle implique, à la nier ensuite comme telle, dans sa réalité, en la transformant en contradiction logique. En d'autres termes : puisqu'il est en toute logique impossible, parce que contradictoire, d'être d'abord et avant tout Canadien *en même temps* que Québécois sans être Canadien, il s'ensuit que la contradiction ne peut pas être réelle ; entendre : il est impossible que ma double identité soit *réellement* contradictoire, que mon identité politique canadienne et mon identité culturelle québécoise se contredisent l'une l'autre. D'ail-

4. Cf. Jacques Godbout, « Les écrivains sont souverains », *Liberté* 203, octobre 1992, p. 42.

leurs, ne coexistent-elles pas depuis toujours ? Si elles étaient réellement contradictoires, comme j'ose le prétendre ici, comment diable auraient-elles bien pu coexister *en fait* jusqu'à ce jour⁵ ? C'est donc que nous n'avons pas réellement affaire à une contradiction. Mais de quoi s'agit-il alors ? Quelle serait, d'un point de vue fédéraliste, la formule logique de la relation entre les deux identités ? Une complémentarité hiérarchique, où coexistent deux identités distinctes : une identité culturelle québécoise, d'un côté, et de l'autre une identité canadienne, à laquelle la première, pour souveraine qu'elle soit dans son domaine, demeure politiquement subordonnée, de même que chez tout être raisonnable le cœur doit, en dernière analyse, se soumettre à la raison⁶. Ces deux identités distinctes composent, ou suscitent, en leur rencontre historique, un type spécifique : le Canadien français ; un peu comme, chez Descartes, l'âme et le corps, si incompréhensible que soit leur union pour l'entendement, surmontent, par un mystérieux dessein du *deus ex machina*, leur dualisme dans l'homme existant.

5. En ces jours de pré-campagne référendaire où j'écris ces lignes, Jean Chrétien répète à qui veut l'entendre que le fardeau de la preuve incombe aux séparatistes. À eux de démontrer que le fédéralisme qui fonctionne depuis 125 ans ne fonctionne pas, et que la souveraineté du Québec fonctionne avant même son « enclenchement ». Aux séparatistes, donc, de démontrer qu'il existe une contradiction réelle entre l'identité politique canadienne et l'identité culturelle québécoise. Le problème avec un tel fonctionnalisme logique, c'est que le jour où l'on pourra fournir cette preuve irréfutable, la question ne se posera plus, soit que le Québec sera devenu effectivement souverain ou qu'il aura définitivement perdu son identité culturelle.

6. On reconnaît là, bien sûr, la formule de la souveraineté culturelle promue naguère par un Robert Bourassa, mais qui fut défendue également, *mutatis mutandis*, par tant d'autres leaders historiques du Canada français, dont Henri Bourassa.

Bien sûr, j'extrapole. En fait, à la question du mode d'articulation de notre double identité que ses déclarations soulèvent pourtant, M. Johnson ne se donne pas la peine de répondre, sachant pertinemment, en habile politicien qu'il est, que son mensonge sera d'autant plus efficace qu'il laissera aux Québécois le soin de répondre à cette question, de tirer eux-mêmes la conclusion qui s'impose à leur conscience nationale depuis « le divorce du caractère politique et du caractère culturel de la nation (...) dont l'origine remonte à 1791⁷ » : à savoir que la nationalité culturelle québécoise peut très bien subsister sans projet politique, comme une « réserve francophone⁸ » au sein du Canada. Non, cela, M. Johnson n'a vraiment pas besoin de le dire aux Québécois, puisque c'est le mensonge qu'ils savent le mieux se conter à eux-mêmes...

En somme, la reconnaissance de l'impossibilité logique d'être en même temps Canadien d'abord et avant tout et Québécois sans être Canadien, vient camoufler et justifier tout à la fois la contradiction réelle dont le peuple québécois demeure prisonnier, dont il se meurt à petit feu, « en douce », comme dirait Pierre Vadeboncœur. Pour cerner avec plus de précision le *modus operandi* de ce mensonge, il conviendrait de l'envisager à la lumière

7. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, p. 251.

8. Je signale en passant que la même expression ou image de « la réserve francophone », dont use Fernand Dumont dans *Genèse de la société québécoise*, est employée également par Athanase Tallard, le personnage central de *Two Solitudes*, le célèbre roman de Hugh MacLennan paru en 1945 : « I've never believed in this artificial separation. I want our people to feel that the whole of Canada is their land — not to grow up with the impression that the Province of Quebec is a reservation for them » (Toronto, Stoddart, 1993, p. 144). Athanase Tallard apprendra à ses dépens qu'il ne s'agissait pas d'une « artificial separation ».

de ce que les théoriciens du *Speech-Act*, Austin et Searle, appellent un acte perlocutionnaire, qui « constitue, souligne Paul Ricoeur, l'aspect le moins inscriptible du discours et caractérise par préférence le discours oral. C'est le discours en tant que stimulus. Ici le discours agit, non par le truchement de la reconnaissance par mon interlocuteur de mon intention, mais, en quelque sorte, sur le mode énergétique, par influence directe sur les émotions et les dispositions affectives de l'interlocuteur⁹ ».

Je soumets l'hypothèse que le troisième énoncé de M. Johnson, son mensonge, s'apparente formellement à ce type de discours-action, dans la mesure où son efficace s'exerce non pas au niveau de son intention par trop manifeste : mentir, tromper, mais sur « le mode énergétique, par influence directe » sur une prédisposition profonde de la conscience de soi du peuple québécois. Profonde en ce qu'elle renvoie à sa « genèse », laquelle « nous a laissé, un siècle après, des problèmes qui n'ont pas encore reçu de solutions, des réflexes qui ressemblent à des répétitions¹⁰ ». Et, ajouterais-je, des mensonges qui nous rassurent sur nous-mêmes, sur notre double identité.

Genèse de la double identité

Au point de départ de *Genèse de la société québécoise* de Fernand Dumont, il y a, étroitement liée à la prise de conscience de l'impasse politique à laquelle se heurte aujourd'hui le Québec, la conviction que les raisons profondes de cette impasse sont à chercher dans un passé toujours actif et qui fait peser sa force d'inertie sur le présent. Revenant à la fin sur le postulat qui sous-tend toute sa démarche, Dumont écrit ceci :

9. Paul Ricoeur, *Du texte à l'action. Essais d'herméneutique II*, Paris, Seuil, 1986, p. 106.

10. Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 332.

Au cours des premières phases du développement d'une collectivité sont mis en forme des tendances et des empêchements qui, sans déclencher la suite selon les mécanismes d'une évolution fatale, demeurent les impératifs sous-jacents au flot toujours nouveau des événements. Comme si l'histoire se situait à deux niveaux, les sédiments de la phase de formation restant actifs sous les événements des périodes ultérieures. De sorte qu'en accédant à cette couche profonde de l'histoire on aurait la faculté de mieux appréhender la signification du présent¹¹.

Sans doute n'est-ce pas la première fois dans son œuvre que Dumont recourt à cette métaphore géologique pour illustrer le travail souterrain de l'histoire (ce que le philosophe allemand Gadamer appelle la *Wirkungsgeschichte*). Reste que dans ce cas-ci, du moins, la métaphore semble un peu forcée, puisque, au contraire de ce qui se passe en géologie où profondeur rime avec chaleur, dans l'histoire de la société québécoise la couche la plus profonde correspondrait à une couche froide : c'est, nous dit Dumont, « l'hiver de la survivance », dont le peuple québécois n'arrive pas à sortir, qu'il fait durer indûment, par-delà les conditions historiques qui en avaient requis l'aménagement.

Mais peut-être la métaphore géologique se justifie-t-elle, par ailleurs, en fonction de *l'espérance* qui l'anime de conjurer le spectre de « l'hiver de force (comme la camisole)¹² » et de rallumer les flammes endormies de la mémoire collective. N'est-ce pas, au demeurant, l'un des mérites de *Genèse*... de nous rappeler que, pour traditionnelle et axée sur la survivance qu'elle ait été, la société canadienne-française ne fut pas pour autant cette

11. *Op. cit.*, p. 331.

12. Réjean Ducharme, *L'Hiver de force*, Paris, Gallimard, 1973, p. 283.

« société froide » et figée que l'on se représente encore trop souvent ? C'est, je le rappelle, Claude Lévi-Strauss qui forgea l'expression « société froide » pour désigner les sociétés sans État qu'étudie l'ethnologue par opposition aux sociétés modernes qui seraient des « sociétés chaudes ». Alors que celles-ci, dit-il, fonctionnent, comme les machines à vapeur, « sur une différence de température entre leurs parties », et qu'elles « intériorisent, pour ainsi dire, l'histoire pour en faire le moteur de leur développement », les sociétés froides ressemblent plutôt, elles, à des horloges « où tous les rouages participent harmonieusement à la même activité (...) et qui ont une tendance à se maintenir indéfiniment dans leur état initial, ce qui explique d'ailleurs qu'elles nous apparaissent comme des sociétés sans histoire et sans progrès¹³ ».

Or, n'est-ce pas ainsi, comme « un peuple sans histoire », qu'apparaîtra à Lord Durham, et à d'autres conquérants anglais, le peuple canadien-français ? Ce qui n'ira pas, on le sait, sans provoquer la réaction d'un François-Xavier Garneau, par exemple, dont l'entreprise de justification de l'existence du peuple canadien-français par le récit historique ne consistera pas tant, comme l'a montré Fernand Dumont, à rejeter cette définition négative qu'à en inverser le signe, élevant la survivance en marge de l'histoire à la dimension d'une vocation suprahistorique. Telle est, en effet, l'une des thèses fondamentales de *Genèse* que la référence de la nation québécoise s'est constituée à travers « l'appropriation lente et subtile de l'image que l'autre projette sur soi¹⁴ » : celle d'un peuple bon enfant certes mais arriéré et, surtout, congénitalement inapte à se gouverner lui-

13. Cf. Georges Charbonnier, *Entretiens avec Claude Lévi-Strauss*, Paris, U.G.E., coll. « 10/18 », 1969, p. 37-48.

14. *Op. cit.*, p. 138.

même, tout juste bon à se perpétuer « sans projet politique » dans sa « réserve francophone », un peu à l'image de ces sociétés primitives, préétatiques, qui, observe Lévi-Strauss, « baignent dans un fluide historique auquel elles s'efforcent de demeurer imperméables¹⁵ ».

Tout en soulignant que cette image de soi n'a jamais vraiment correspondu à la réalité historique mais qu'elle aura plutôt permis d'y échapper en ouvrant un espace imaginaire où l'on se « console[ra] par en haut de ce qui est perdu par en bas¹⁶ », Dumont n'insiste pas moins sur le fait que le discours sur soi de la survivance a marqué d'une empreinte profonde la conscience historique québécoise. Aussi, plus de trente-cinq ans après le déclenchement officiel, « politique », de la Révolution tranquille — laquelle fut, selon Dumont, « une mutation par le refus de l'ancien et une persistance de l'ancien sous les revêtements du nouveau¹⁷ » —, continuons-nous à payer « le prix de la survivance », de cette espèce de refroidissement historique que la société québécoise a opéré sur elle-même « en se délestant du politique ou en acceptant qu'on l'en prive¹⁸ ». Et je ne pense pas trahir la pensée de Dumont en ajoutant que ce prix est d'autant plus élevé, l'ancien d'autant plus paralysant que l'on tarde à l'assumer, à se réconcilier avec un passé à l'égard duquel les Québécois paraissent éprouver une honte secrète et inavouable¹⁹.

15. *Op. cit.*, p. 45.

16. Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 277.

17. *Ibid.*, p. 332.

18. *Ibid.*, p. 329.

19. Aussi est-ce à un véritable travail herméneutique sur elle-même, à une sorte de psychanalyse, que Dumont convoque la société québécoise, notamment par le truchement de ses historiens et sociologues, dont l'esprit critique, si indispensable soit-il, ne doit pas exclure « pour autant la complicité avec les gens d'autrefois, l'effort pour nous réap-

J'en arrive ainsi à me demander s'il n'y aurait pas lieu d'établir un rapport étroit entre l'efficacité d'un mensonge politique comme celui sur lequel j'ai appelé l'attention dans la première partie de ce texte, et ce rejet du passé qui voue la société québécoise à la répétition inconsciente de son échec politique à travers la « scission consacrée par le discours [de la survivance, S.C.] entre nation politique et nation culturelle²⁰ », scission consécutive à la dissociation forcée entre « communauté nationale » et « organisation politique » survenue aux lendemains de la Conquête. Niant la contradiction réelle, historique, qu'il y a à être d'abord et avant tout Canadien tout en pouvant en même temps se concevoir comme Québécois sans être Canadien ; transformant la dissociation forcée de la nation culturelle et de la nation politique en force de l'association économique pour des individus néolibéralement délestés de leur pesanteur sociale, le mensonge de Johnson tire profit de ce refus et de cette honte du passé pour perpétuer dans les consciences le discours de la double identité qui, aujourd'hui comme hier, condamne la nation québécoise à « l'hiver de la survivance » dans ce qui continue d'être pour nous une « réserve francophone ». Réserve de plus en plus dépolitisée, atomisée, avec les problèmes sociaux qui en résultent, en particulier chez les jeunes. Réserve dotée d'un conseil de bande provincial assujéti à l'autorité bienveillante d'un gouvernement canadien qui, se voulant culturellement neutre ou, ce qui revient au même, multiculturel, délègue aux juges de la Cour suprême « le pouvoir de décider de ce dont le Québec a (...) besoin, ou non, pour protéger ce que l'on nomme avec grande

propre quelque chose de ce qu'ils ont senti afin de rendre un peu intelligible ce qu'ils ont vécu » (*ibid.*, p. 330).

20. *Ibid.*, p. 236.

sollicitude, sa "spécificité" ou son caractère "distinct", lequel est réduit à la langue française²¹ ».

De la force de la survivance à la survivance de force ?

« Aboutissement de la genèse de la société québécoise, l'hiver de la survivance aura duré tout au long du siècle qui a suivi. En tentant de montrer comment il est apparu, j'aurai voulu éclairer les ressorts profonds de sa persistance²². »

De sa persistance jusqu'à nous, par-delà la Révolution tranquille ? Celle-ci n'aurait-elle été tout compte fait, pour les habitants de « la réserve francophone », qu'un été des Indiens avant de rentrer dans un hiver définitif, dans l'hiver de force, « saison où on reste enfermé dans sa chambre parce qu'on est vieux et qu'on a peur d'attraper du mal dehors, ou qu'on sait qu'on ne peut rien attraper du tout dehors, mais ça revient au même²³ ».

Les dernières lignes de *L'Hiver de force*, paru en 1973, tranchent étrangement sur le triomphalisme et le « lyrisme » de ces années-là. De fait, c'est tout le « récit » qui est en rupture avec l'esprit du temps, dont le romancier s'applique avec une impitoyable ironie à dégonfler les utopies politiques et contre-culturelles dont se réclamaient alors avec une belle naïveté les pragmatiques d'aujourd'hui.

Toujours est-il que le récit s'achève au moment où les zéros ducharmiens, André et Nicole Ferron, correcteurs d'épreuves et marginaux parmi les marginaux, s'apprêtent à partir « sur le pouce » avec leur « *Flore laurentienne* sous le bras » :

21. Josée Legault, « Les dangers d'une charte des droits enchâssée pour un Québec indépendant », *Philosophiques*, vol. XIX, n° 2, Bellarmin, 1992, p. 150.

22. Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 331.

23. *L'Hiver de force*, p. 283.

On va partir tout à l'heure. Puis personne ne va vouloir nous embarquer à cause de la noirceur. Puis demain, 21 juin 1971, l'hiver va commencer, une dernière fois, une fois pour toutes, l'hiver de force (comme la camisole)...²⁴

Depuis quand, dans l'hémisphère Nord, l'hiver débute-t-il un 21 juin ? Sans doute s'agit-il d'une métaphore ; mais de quoi ? Ai-je tort de penser qu'à cet égard l'année importe au moins autant que le mois et le quantième ? L'hiver de force commence en 1971, le premier jour du premier été qui suit octobre 1970, au cours duquel Pierre Elliott Trudeau, symbole personnifié de notre double identité, décréta l'opération occupation de « la réserve francophone » par les *canadian armed forces*, histoire de rappeler aux nègres blancs d'Amérique leur vocation à la survivance...

André et Nicole Ferron ne seraient-ils au fond que des lâches ? Ni lâches ni héros, ce sont plutôt des personnages typiquement canadiens-français, c'est-à-dire des complexés, des peureux et des jaloux²⁵, qui balancent sans cesse entre la soumission et la colère. Mais, par-dessus tout, ce sont des résistants passifs et qui se définissent comme tels, semblant trouver dans cette résistance une sorte d'assurance ontologique²⁶.

24. *Ibid.*, p. 282.

25. « Les jaloux sont des incapables, c'est bien connu, et des peureux, par-dessus le marché. C'est en plein ça, c'est nous tout crachés (... qui s'accordent en genre et en nombre). » (*L'Hiver de force*, p. 13)

26. « Il est des peuples qui peuvent se reporter dans leur passé à quelque grande action fondatrice : une révolution, une déclaration d'indépendance, un virage éclatant qui entretient la certitude de leur grandeur. Dans la genèse de la société québécoise, rien de pareil. Seulement une longue résistance. » (Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 331)

À quoi résistent-ils ? À tout « ce qui veut (les) faire *vouloir* comme des *dépossédés*²⁷ ». À ce que l'on pourrait appeler, pour faire bref, l'insignifiance de la société de consommation et de loisirs organisée. Passivement, désespérément, sans autre violence que verbale, André et Nicole résistent à l'intégration forcée à un niveau censément supérieur d'organisation sociale dont, autour d'eux, les contestataires professionnels ne mettent aucunement en question la légitimité. Au nom de quoi résistent-ils au progrès ? C'est plus compliqué, et l'interprétation plus risquée. Je dirais qu'ils résistent par fidélité... à la *Flore laurentienne* ; à ce qui, en eux, les rattache par mille liens invisibles à l'existence d'un peuple, à son histoire, à son langage, à ses us et coutumes séculaires ; à tout ce dont se nourrit en profondeur l'imaginaire de l'écrivain Réjean Ducharme. Ils résistent par attachement affectif à une certaine image du « nous » en laquelle ils se reconnaissent mais qu'en même temps ils savent promise à une dissolution inéluctable. Parfaits ratés, éternels orphelins du monde où ils furent des enfants et que stigmatise et néantise celui où, adultes, ils sont désormais forcés de vivre, les Ferron s'astreignent, par atavisme canadien-français et par fidélité à eux-mêmes, au devoir de résistance, à l'ascèse de la résistance passive à une société adulte et adultère.

Cela dit, en bon romancier qu'il est, Réjean Ducharme ne juge pas ses personnages, il ne nous dit pas si les Ferron ont raison ou non d'agir, ou plutôt de ne pas agir, comme ils le font ; si la résistance passive qu'ils opposent à une transformation qu'ils jugent incompatible avec la sauvegarde de leur identité, est en l'occurrence la meilleure attitude à adopter ; si cette façon d'être fidèle

27. *L'Hiver de force*, p. 14.

à soi-même, par hibernation, est la bonne façon. Car il en existe au moins une autre, dont témoigne la lettre d'adieu que la Toune, star du cinéma québécois et passion exclusive des Ferron, leur adresse sur la page de garde d'un livre intitulé (le titre n'est sans doute pas innocent) *Rimbaud et la Commune*. Elle les quitte « tout à fait », car elle a « marché trop loin dans un autre chemin » ! Puis elle ajoute : « Je ne peux pas rester avec vous parce qu'on ne peut pas tout lâcher, tout effacer comme au tableau noir, partir pour toujours ; ça reviendrait à se quitter soi-même et ça ne se peut pas, croyez-moi²⁸ ».

Pour la Toune, « rester » reviendrait à « tout lâcher », à « partir pour toujours », à « se quitter soi-même ». André prétend ne rien comprendre, ou feint de ne rien comprendre à ces formules paradoxales, à « un ramassis de calembours pareil ». Or si, comme je n'en doute pas, quelque chose se donne à comprendre ici, ne serait-ce pas une autre forme de fidélité à soi-même et au « nous » que symbolise le personnage de la Toune ? Une fidélité dans la distance, une autre manière de se survivre en assumant le risque de l'histoire ? Encore une fois, le romancier ne se prononce pas, ne prétend pas savoir ce qui vaudrait mieux ; tel n'est pas son rôle. Rien ne prouve que le choix de la Toune soit le bon. Peut-être n'y a-t-il pas de bon choix. Peut-être même tout choix est-il condamné à l'avance.

À relire, presque vingt ans plus tard, *L'Hiver de force* parallèlement à *Genèse de la société québécoise*, aurais-je été victime d'une illusion d'optique, projetant dans l'univers romanesque ducharmien une problématique qui ne s'y trouve pas, même à un niveau implicite ? Je ne le pense

pas. Non que je veuille faire de *L'Hiver de force* un roman politique à proprement parler. Seulement, il me paraît difficile de ne pas déceler, entre les lignes de ce récit d'un couple de *colons* québécois de Berthier égaré dans le Montréal de nos Expos, « le défi le plus décisif » auquel le Québec soit, « aujourd'hui comme jadis », confronté, « le problème qu'avaient si bien posé les Rouges dans les années 1850 : celui de l'appartenance du Québec à l'Amérique. Problème ancien, problème neuf aussi, et qui mérite autant d'attention que la question d'une éventuelle souveraineté politique du Québec²⁹ ».

Car, aussi nécessaire que celle-ci puisse être à la réconciliation avec nous-mêmes, elle ne la garantit pas, ni ne saurait jamais nous dispenser, petit peuple français en Amérique, de récapituler encore et toujours les raisons que nous avons de ne pas nous rendre à l'évidence du sens commun international, qui plaide en faveur d'une uniformisation croissante des cultures nationales.

29. Fernand Dumont, *op. cit.*, p. 334.